



GPS = FIN DES APPRENTISSAGES DE LIGNE POUR DES GUIDAGES SUR LIGNE

La direction du département a invité les organisations syndicales représentatives afin de les informer sur la généralisation du GPS pour les ALM et de la modification de la note 2014-06 traitant des Apprentissages de Ligne et de Matériel.

A terme, cet outil sera intégré au poste de conduite dans « de nouvelles platines ICS », mais en attendant il sera amovible et sous la responsabilité des Machinistes Receveurs. **Une responsabilité de plus !!!**

L'UNSA-RATP a interpellé la direction du département Bus sur les insuffisances actuelles des ALM : déviations et HLP non vus par exemple. Cet outil va aggraver cette situation, pour l'UNSA-RATP c'est un manquement à ses obligations de formation professionnelle continue.

Lors de cette audience nous avons soulevé plusieurs zones d'ombre :

- Avoir un minimum de flux de données réseaux pour garantir le maintien du pilotage,
- L'augmentation des risques d'accidents, l'attention étant captée par le GPS,
- La gestion par l'encadrement des données enregistrées,
- L'indicateur de limite de vitesse ne sera pas intégré. **Cherchez l'erreur !!!!**

Selon la direction, aucune donnée ne serait stockée, seules les données « métier » seront sauvegardées (données de guidage).

La direction ne mesure pas les risques liés à l'utilisation d'un GPS en milieu urbain lorsque l'agent est peu expérimenté et ne connaît pas le secteur. **Or, seul le Machiniste Receveur sera responsable !** Pour autant elle essaie de nous rassurer en nous affirmant qu'en cas de panne du GPS, le CRIV prendra en charge le Machiniste Receveur et préconisera ces ALM sur des services dépôt/dépôt pour l'utilisation de GPS Amovibles.

L'UNSA-RATP s'est formellement opposée à l'utilisation de GPS amovibles fixés par ventouse sur la vitre latérale, notamment l'été. **Comment nos chères têtes pensantes du département n'ont pas imaginé que les agents pourraient ouvrir les fenêtres !!!** A moins qu'il soit dorénavant interdit de les ouvrir...

Evolution de la note ALM 2014-06 traitant des Apprentissages de Ligne et de Matériel

Véritable scandale, la direction veut supprimer la notion de volontariat avec à l'utilisation d'un GPS pour les apprentissages de ligne et le rendre obligatoire. Le pointage sera le **code 130**, situation de conduite et non plus formation.

Les Machinistes Receveurs n'auraient plus le choix, sauf cas exceptionnels, de revenir à un ALM avec un accompagnateur (**seulement avec accord et validation du REL**) !

Face à l'obstination de la direction du département à mettre en place ce dispositif, l'UNSA-RATP a revendiqué en contrepartie la négociation d'un volet social. **Réponse de la direction : NON !**

Dans d'autres départements, suite à une évolution technologique, l'UNSA-RATP avait obtenu **110€ mensuels** pour les conducteurs du RER. **Deux poids/deux mesures !!**

La direction refuse de prendre en compte le montage/démontage du GPS amovible, que ce soit à la prise de service, en temps de battement ou en fin de service ! A Bus, c'est : « *tu fais ce qu'on te demande et tu la boucles !* »

L'entreprise va faire une productivité de 9 000 ALM par an !

L'UNSA-RATP revendique 5 POINTS de salaire pour l'utilisation d'un GPS !